

## Calendrier des messes

Dimanche 5 mars 2023  
2<sup>e</sup> dimanche de Carême

- 11 h 00 : messe à *Saint Éloi*  
Lucienne MOUTON

Dimanche 12 mars 2023  
3<sup>e</sup> dimanche de Carême

- 11 h 00 : messe à *Saint Éloi*  
Serge DAIX et sa sœur Thérèse ;  
Famille DELACROIX-LONCLE ;  
Nicole FRANÇOIS et Philippe PERRON

Dimanche 19 mars 2023  
4<sup>e</sup> dimanche de Carême

- 11 h 00 : messe à *Saint Éloi*

Dimanche 26 mars 2023  
5<sup>e</sup> dimanche de Carême

- 11 h 00 : messe à *Saint Éloi*  
Famille LAROCHE-SAVREUX

Dimanche 2 avril 2023  
DIMANCHE DES RAMEAUX ET DE LA PASSION

- 11 h 00 : messe à *Saint Éloi*  
Lucienne MOUTON

★ Si vous souhaitez que vos intentions de messe apparaissent ici, merci de les déposer à la *Maison paroissiale* avant le **vendredi 31 mars 2023**.

## À noter

- **Mercredi 8 mars**, à 14 h 30, à la *Maison paroissiale* : réunion de l'**équipe de conduite** ("équipe d'animation").
- **Judi 9 mars**, à 18 h 30, à la *Maison paroissiale* : réunion du **Conseil pour les Affaires économiques**.
- **Samedi 11 mars**, à 14 heures, à la *Maison paroissiale* : réunion de **préparation au mariage**.
- **Mercredi 22 mars**, à 19 h 30, à la *Maison paroissiale* : réunion du **Conseil pastoral**.
- **Mercredi 29 mars**, à 15 heures, à l'église *Saint Éloi* : **célébration pénitentielle**.

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

• Pour le **Baptême** des petits enfants (âgés de moins de 2 ans), prenez contact avec la paroisse **au moins 2 mois** avant la date que vous envisagez.

• Vous souhaitez célébrer votre **mariage** à l'église : présentez-vous à une permanence **un an au moins** à l'avance. Ne retenez jamais la date (pour la salle ou autre) sans vous assurer que c'est possible pour le célébrant.

## HORAIRE DES MESSES EN SEMAINE

Tous les jours à 9 heures à la *Maison paroissiale* (sauf lundi et absence du prêtre).  
Chaque mercredi, messe à 18 heures, suivie de l'adoration à 18 h 30 à l'église *Saint Éloi*

## Confessions

Tous les jours en semaine, après la messe de 9 heures ou sur rendez-vous.

## PERMANENCES

à la *Maison paroissiale* :  
mardi, de 17 h à 18 h 30 ;  
vendredi, de 17 h à 18 h 30 ;  
samedi, de 10 h à 11 h 30.

Paroisse  
*Saint-Quentin Vallée d'Isle*  
*Maison paroissiale*  
73, rue de la Raffinerie  
02100 SAINT-QUENTIN  
☎ 03 23 68 33 89

✉ [paroisse.sqvi@orange.fr](mailto:paroisse.sqvi@orange.fr)

Imprimé par nos soins

Ne pas jeter  
sur la voie publique



# Le Petit Orfèvre



Journal de la paroisse *Saint-Quentin Vallée d'Isle*

SAINT-QUENTIN : Faubourg d'Isle & quartier de Neuville ;  
GAUCHY, GRUGIES, HARLY, HOMBLIÈRES, MARCY,  
MESNIL SAINT-LAURENT, NEUVILLE SAINT-AMAND



11<sup>e</sup> année • n° 117

MARS 2023

## Chemins de sainteté

Une fois n'est pas coutume. Ce mois-ci, deux saints se trouvent à l'honneur dans ces pages : sainte Colette, originaire de Corbie (Somme) et saint Joseph. On remarquera que la parité est respectée : une femme et un homme. Mais leurs figures nous fournissent aussi de précieuses indications sur la sainteté. Ne serait-ce que la modestie et la discrétion du père adoptif de Jésus dont nous savons peu...

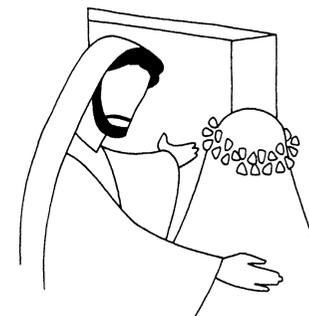
Ces figures éloquentes peuvent aussi éclairer notre chemin de Carême. Qu'est-ce que la sainteté, sinon un chemin qui nous fait devenir nous-mêmes ce que nous sommes en nous efforçant non seulement de nous approcher de Dieu, mais de lui ressembler aussi de plus en plus. La lumière des saints est comme un reflet de la lumière pascalle, de la présence de Jésus Christ au cœur même de nos vies. Joyeux temps de Carême et belle montée vers Pâques pour toutes celles et tous ceux qui mettent leurs pas dans ceux de Jésus !

Étienne KERJEAN  
Curé de la paroisse

## † Nos deuils

Nous portons dans notre prière les personnes décédées au cours de ce mois, ainsi que leurs familles, que nous assurons de toute notre sympathie.

Claude PÉTELOT	79 ans	2 février
Hélène NANTEL	84 ans	2 février
Christian CARON	78 ans	6 février
Jean-Pierre BÉTHUNE	83 ans	11 février
Jeannine MOUNY	98 ans	13 février
Pierre PRÉVOST	87 ans	22 février
Jacqueline SAUGÉ	93 ans	27 février



## Dans ce numéro :

- Sainte Colette, une sacrée picarde !
- Saint Joseph
- *Supplément* : "Physionomie de la paroisse"

## Sainte Colette, une sacrée picarde !

**C**olette naît le 13 janvier 1381 à Corbie, en Picardie. Son père, Robert BOELLET, maître menuisier à l'abbaye de Corbie, et sa mère, Marguerite MOYON, ont prié saint Nicolas de leur donner une descendance. Selon la légende, c'est seulement à 60 ans que Marguerite met au monde une fille à laquelle elle donne précisément le prénom de "Nicolette", en reconnaissance à saint Nicolas. Elle est couramment appelée par son diminutif : "Colette".

**Colette, engagée dès l'enfance.** Dès 4 ans, Colette vit de prière perpétuelle et aide les pauvres. À la mort de ses parents en 1399, alors qu'elle a 18 ans, elle refuse le mariage que lui présente Raoul de ROYE, abbé de Corbie, auquel son père l'avait confiée avant sa mort. Elle se dépouille de tous ses biens en faveur des pauvres. Peu après, elle fait la connaissance de Jean BASSAND, prieur du couvent des Célestins d'Amiens et lui fait part de son désir d'être religieuse.

**Colette, en recherche constante du meilleur.** Elle intègre alors les Béguines de Corbie mais n'y reste qu'un an, jugeant cet Ordre pas assez rigoureux, avec des conditions de vie trop douces. Et pour les mêmes raisons, elle quitte le couvent des Bénédictines de Corbie, puis les Clarisses Urbanistes de l'abbaye du Moncel près de Pont-Sainte-Maxence. Lors de son retour à Corbie, le père Jean PINET, gardien du couvent d'Hesdin en Artois, fervent franciscain désireux de faire revivre l'Ordre d'après la Règle primitive, propose à Colette de vivre en recluse sous la Règle du Tiers-Ordre franciscain. L'abbé de Corbie ayant accordé son autorisation en 1402, Colette est emmurée pendant trois ans dans un reclusoir appartenant à l'église Saint-Etienne.

**Colette, inspirée par saint François d'Assise.** Dans son reclusoir, elle a des visions du saint qui la présente à Dieu comme la réformatrice de son Ordre. Un arbre mystérieux pousse un jour ses rejetons jusque dans sa cellule. Refusant de croire à ces signes, elle est frappée de cécité et de mutisme. Acceptant enfin sa mission, elle guérit et se met à écrire ce qui lui avait été révélé.

**Colette, la fondatrice.** En 1406, une bulle pontificale délie Colette de son vœu de réclusion et l'autorise à fonder un couvent réformé dans les diocèses d'Amiens, de Noyon ou de Paris. Elle s'appuie alors sur le Père Henri de BAUME, franciscain, fervent partisan d'une réforme de l'Ordre. À la demande de plusieurs de ses soutiens, le pape Benoît XIII nomme Colette, abbesse, *dame et mère* de toutes les personnes qui se rangeraient sous sa réforme. Il l'autorise à accueillir dans le couvent qu'elle allait fonder, des religieuses venues de couvents étrangers ou du Tiers-Ordre franciscain.



Elle retourne à Corbie voulant faire de sa ville natale le berceau de la renaissance franciscaine mais elle n'y trouve qu'hostilité et doit quitter la Picardie après un nouvel échec à Noyon.

Elle trouve refuge en Franche-Comté dans le manoir d'Alard de BAUME, frère du père Henri, à Baume-le-Frouton. Avec trois Corbéennes qui l'accompagnent : Guillemette CHRETIEN, Marie SENECHAL et Jacqueline LEGRAND, elles sont les premières moniales de l'Ordre réformé. En 1410 ayant reçu confirmation du pape Alexandre V, elles s'établissent à Besançon où Colette fonde son premier monastère. Au total dix-sept couvents furent fondés de 1410 à 1447, et d'autres réformés. Elle échoua, une fois encore, à créer un couvent à Corbie, en 1445.

**Colette, la consensuelle.** Le mouvement Colettin reçoit des soutiens de tous côtés : le roi Charles VII puis son fils Louis XI, la cour de Bourgogne... Colette œuvre pour l'extinction du schisme qui déchire à l'époque la chrétienté occidentale. Elle obtient des papes et antipapes la confirmation de ses pouvoirs et réussit à passer outre les divisions politiques de la France, s'attirant la bienveillance de la Maison de Bourgogne et de la Maison de

Bourbon pourtant ennemies. Elle réussit également à se concilier les Maisons rivales de Savoie et de Genève.

**Colette, la réformatrice,** laisse à la postérité un texte important. À Orbe en 1430, Colette fixe dans *Sentiments de Sainte-Colette*, remanié en 1432 à Besançon, sa réforme de l'Ordre des Clarisses. Ce texte est approuvé, en 1434, par Guglielmo da CASALE (it), ministre général de l'Ordre franciscain.

Colette fixe en quinze chapitres les détails de sa réforme. On peut relever par exemple, qu'on peut entrer au couvent à 12 ans mais qu'on ne peut prononcer les vœux avant 18 ans... Le noviciat dure jusque l'âge de 30 ans... Les sœurs vivent en clôture perpétuelle... continuellement dans le silence... Elles ont accès au parloir avec l'autorisation de l'abbesse à certaines périodes de l'année... Les sœurs ne peuvent posséder ni biens meubles, ni terres, ni immeubles, ni somme d'argent... jeûnent perpétuellement sauf le dimanche et à Noël... n'ont aucune distraction...

Le pape Pie II approuve ses constitutions en 1458.

### Vie de l'Église

## Saint Joseph (19 mars)

**C**e 19 Mars, nous célébrerons saint Joseph. Lui, le sous-estimé, le méconnu : les Évangiles sont si discrets à son sujet ! Issu de Bethléem, cité de David, charpentier à Nazareth, époux de Marie, père adoptif de Jésus : l'essentiel est dit.

Marie et Joseph se sont rencontrés et aimés. On a prêté peu d'attention à un tel couple, à un tel mariage. En revanche, des écrivains, parmi les plus grands – saint Augustin, Paul Claudel, Bossuet – ont été éblouis par l'amour de Joseph et de Marie.

Plus près de nous, Henri Caffarel, "père" des Équipes Notre-Dame, apôtre du mariage, en a donné un chaleureux témoignage dans son ouvrage « *Prends chez toi Marie, ton épouse* ». Joseph n'est pas le père biologique de Jésus, mais combien père il a été ! Quel père plein de tendresse a été Joseph pour le Fils de Dieu ! Lui,

La réforme Colettine d'abord introduite en France et en Belgique, s'étend ensuite en Espagne et dans toutes les colonies espagnoles du Nouveau Monde. **L'action de Colette sur l'Ordre des Clarisses est considérable et perdure jusqu'à nos jours.**

**Colette, la sainte.** Le 6 mars 1447, Colette meurt à Gand dans le monastère de Bethléem (*les pauvres Claires, ou Colettines*) de Gand, qu'elle a fondé en 1442 et où elle est d'abord inhumée. En 1471, l'évêque de Tournai entreprend une enquête à la suite de miracles survenus sur sa tombe. On découvre d'autres miracles en d'autres lieux : 14 à Hesdin, 15 à Gand, 4 à Arras et encore bien d'autres à Poligny et Auxonne. Après sa béatification en 1740 par le pape Clément XII, ses ossements sont transportés à Poligny (Jura), son couvent de prédilection, en 1783. Elle est **canonisée le 24 mai 1807** par Pie VII.

**Le 6 mars, n'oublions pas de célébrer la fête de cette grande sainte picarde et de prier pour toutes les Colette qui portent ce magnifique prénom.**

**Jean-Marie DELACROIX**

l'artisan de Galilée, qui apprit son métier au Fils de Dieu, nommé « *le fils du charpentier* » (Mt 13, 55).

Saint Joseph est le protecteur de la Sainte Famille, de l'Église, de Jésus et de nos familles. A l'aube des temps nouveaux, Dieu lui a confié la garde des mystères du Salut. Joseph est le prototype du croyant comme Abraham : « *Lève-toi, prends l'enfant et sa mère, pars...* »

Ce 19 mars avec Joseph tombe à pic, car lors de notre célébration dominicale, nous aurons l'occasion de vous présenter les couples qui vont se marier dans notre paroisse cette année et que nous accompagnons dans leur cheminement vers leur sacrement.

Quel heureux symbole que de réunir le même jour Joseph, notre assemblée et les couples qui vont s'unir et fonder une famille chrétienne. Nous les porterons dans nos prières. **Jean-Louis TROCME**